



Contrat annexe - Parrainage de poule(s)

Saison 2026 -2027

Entre l'adhérent de l'AMAP	Et la maraîchère éleveuse
Nom(s) *	Clothilde Perriard
Prénom(s)*	
Adresse	1 bis quai du Loing, Veneux-Les Sablons 77250 Moret-Loing-et-Orvanne
Téléphone(s)	Tél : 06 29 97 33 27
Courriel(s)	clothilde.perriard@gmail.com

*Mettre les noms et prénoms des personnes du foyer pour faciliter le suivi ultérieur.

Pour que les poules ne soient pas destinées à devenir un produit de consommation “jetable”, la productrice propose aux amapiens- ayant souscrit un contrat “oeufs” de parrainer une ou plusieurs de ses poules pondeuses. Ces poules, en fin de carrière de ponte (une carrière de 18 mois environ - le lot 2025-2026 partira au bout de 18 mois), leur seront remises, soit prêtes à consommer, soit vivantes selon le choix de chacun.e.

Engagements de l'adhérent.e :

- Payer en début de production le/les parrainage(s) pour lesquels il s'engage.
- Dire explicitement, lors des changements de bandes de poules, s'il désire la poule vivante. A défaut, la poule est envoyée à l'abattoir.
- Venir le jour où il s'agira de récupérer les poules avec le contenant adéquat.
- Prévenir en cas d'impossibilité de récupérer la /les poules, et céder sa/ses poules.

Engagements de la productrice :

- Produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique.
- Etre présente, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage.
- Accueillir les adhérent.es sur la ferme au moins une fois sur la période d'engagement.
- Etre transparente sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.
- Prévenir en amont du changement de bandes pour que les adhérents parrain.nes puissent préciser s'ils désirent les poules prêtes à consommer ou vivantes.

Engagement commun :

Les partenaires s'engagent à partager les risques liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Distribution des poules :

La date sera soumise le mois précédent le changement de bandes de poules afin que chacun puisse s'organiser. Celle-ci est estimée entre janvier et juin 2026 (cela dépendra de la relation entre le groupe de poulettes et l'éleveuse).

Prix du parrainage :

15€ par poule 2026.

Le parrainage d'une poule 2026 par panier (cf. contrat oeufs) est recommandé.

Cependant, il reste la possibilité de prendre des paniers d'œufs sans parrainage, ou de souscrire plus de parrainages pour un seul panier.

Règlement en une seule fois :

❶ par chèque à l'ordre de « **Les Beaux Ares** »

❷ virement sur le compte FR76 1020 7002 3823 2171 7685 003 – références du virement :
« **noms et prénoms – parrainage poule** » ;

Faire un chèque/virement distinct pour la ou les parts d'œufs (cf. contrat œufs).

Souscription :

Je choisis de parrainer :poule(s) 2026 soit pour un total de x 15€ =
.....€

Prénom et nom de l'adhérent :

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

Nom de la productrice : Clothilde Perriard

Signature :